

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Installation des élus – Collège Usagers
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022
4. Calendrier 23/24
5. Renouvellement des DU et création de DU
6. Renouvellement des tarifs hors DU : tarif d'inscription d'accès à l'examen d'entrée de la préparation renforcée ERAGE
7. Suppression du régime salarié
8. Maquette et MECC 23/24
9. Relations internationales
10. Financement des mélanges en l'honneur de Florence Benoit Rohmer
11. Demande de subvention :
 - Association AEJAC DJCE
 - M2 Droit pm=ublic
 - M2 Droit bancaire
 - Association Médiadroit
12. Conventions de partenariat :
 - Diplôme inter-universitaire Droit et Grand enjeux du monde contemporain
 - Assurances Crédit Mutuel et la faculté
 - Association Française des Juristes d'Entreprise et le M2 Gestion et droit des énergies et développement durable
13. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle
Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Monsieur Nicolas Chiffлот, Madame Ariane Perin-Dureau, Madame Céline Pauthier, Monsieur Christophe Godlewski, Monsieur Etienne Muller, Madame Aude Bouveresse, Monsieur François Duquesne, Madame Bénédicte Girard, Monsieur Christophe Godlewski.

Collège B

Madame Sabrina Mraouahi, Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Monsieur Christos Giannopoulos, Monsieur Alexandre Di Giacomo, Madame Julie Rondu

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller
Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers

Monsieur Sélim Azzi (AED), Madame Emma BETRY (AED), Monsieur Thibaut Stoeckel (AED), Madame Alexa-Hang Foulon (AED), Madame Clara François, Monsieur Antoine Ansel (AED), Monsieur Matthieu Bellandi (Médiadroit), Monsieur Henri Sutter (Médiadroit), Monsieur Samy Amokrane (On agit, tu réussis)

Personnalités extérieures :

Monsieur Bruno Huck, représentée par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats
Monsieur Yves Jeanneret, Ordre des experts comptables
Monsieur Gérard Vitelli, représenté par Madame Solange KECK, Chambre régionale des commissaires de justice
Madame Claudine LOTZ, représentée par Madame Céline Grausse, Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Ayant donné procuration :

Collège A : Madame Peggy Ducoulombier
Collège B : Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur Yves Golder, Madame Nathalie Rzepecki
Collège Usagers : Monsieur Arnaud Gissingier (AED)
Personnalités extérieures : Christian Brassac, Eurométropole Strasbourg

Etaient excusés :

Collège A : Madame Ariane Perin-Dureau
Collège B : Madame Magalie Nord-Wagner, Madame Julie Rondu, Madame Rzepecki
Personnalités extérieures : Monsieur Thierry Ghera, Tribunal judiciaire de Strasbourg ; Monsieur Xavier Faessel, Tribunal Administratif de Strasbourg
Collège Usagers : Monsieur Norhane Soltani (AED) ; Monsieur Malo Daumail (Médiadroit)

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen ouvre la séance en félicitant les lauréats du concours Cassin, saluant un investissement collectif. Chaque année se déroule le concours René Cassin auquel la Faculté, représentée par Monsieur Christos Giannopoulos vice-président de l'Association « Concours Cassin », est très attachée.

La Balance de Cristal Junior : Monsieur Eckert invité par Madame le Doyen à cette séance, présente cette initiative. Ce concours a été créé il y a 4 ans à présent par l'initiative du CEPJ (Conseil de l'Europe, Commission européenne pour l'efficacité de la Justice) et de la faculté afin de promouvoir les justices des Etats membres du conseil de l'Europe. Ce prix, organisé conjointement par la CEPEJ et la Faculté de Droit de Strasbourg, vient compléter le Prix Balance de Cristal existant. Il est ouvert aux étudiants de Master des Facultés de droit d'un des pays membres du Conseil de l'Europe ou d'un pays observateur auprès de la CEPEJ et est organisé tous les deux ans, en alternance avec le Prix Balance de Cristal existant. Ainsi, par exemple, pour cette édition 2022, les équipes d'étudiants ont défendu l'un des projets lauréats du Prix Balance de Cristal 2021. Les candidats doivent, par une analyse juridique et un travail de recherche, mettre en avant les aspects innovants du projet et étudier son éventuelle transposition dans un autre contexte ou un autre pays. La cérémonie de remise du Prix Balance de cristal Junior se déroule lors de la réunion plénière de la CEPEJ. Les vainqueurs seront invités à y participer pour présenter leur projet devant les Etats membres et nombreux observateurs de la CEPEJ.

Madame le Doyen salue ces initiatives qui contribuent au rayonnement de la Faculté.

Madame le Doyen informe les membres de la publication de l'opuscule publié à la mémoire du Président Jean Waline, qui vient reprendre les textes de la cérémonie d'hommage du 7 octobre. La Faculté a participé financièrement avec l'IRCM à l'édition.

Madame le Doyen informe les membres de l'élection de Monsieur Bruno Trescher en qualité de directeur et de Madame Delphine Porcheron en qualité de directrice adjointe, de la Fédération de recherche. Elle leur adresse ses félicitations.

Enfin, Madame le Doyen tient, à présent, à saluer les équipes de la faculté qui se sont mobilisées afin que les enseignements puissent se dérouler dans de bonnes conditions durant la mobilisation sociale contre la réforme des retraites.

2. Installation des nouveaux élus – collège Usagers

Madame le Doyen procède à l'installation des nouveaux élus suite aux élections au conseil de la faculté qui se sont tenues du 6 au 8 février 2023.

AED – Change ta fac :

Titulaires : Madame Emma Betry, Monsieur Thibaut Stoecker, Madame Norhane Soltani, Monsieur Selim Azzi, Madame Clara François, Monsieur Arnaud Gissinger, Madame Alexa-Hang Foulon.

Suppléants : Monsieur Thibaut Meyer, Madame Lina-Rose Vanwaelscappel, Monsieur Antoine Ansel, Madame Lisa Ott, Monsieur Benjamin Murphy, Madame Céline Balaur, Monsieur Glen Lyon.

Médiadroit :

PV approuvé le 19 juin 2023

Titulaires : Madame Sara Kakhi, Monsieur Matthieu Bellandi, Madame Aleyna Aygün, Monsieur Malo Daumail.

Suppléants : Madame Emilie Touron, Monsieur Nicolas Gravier, Madame Aleyke Aygün, Monsieur Henri Sutter.

UNI : On agit, tu réussis :

Titulaire : Monsieur Samy Amokrane

Suppléant : Madame Malak El Ghazzali.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé le procès-verbal à l'unanimité moins dix membres ne prenant pas part au vote.

4. Calendrier universitaire 2023 / 2024

Deux principes liminaires sont énoncés : d'une part la nécessaire fermeture du bâtiment le 31 juillet au plus tard, d'autre part la volonté de conserver vacant le mois de juillet de façon à ne pas imposer des jours de location supplémentaires aux étudiantes et étudiants et à leur permettre, le cas échéant, de mener une activité rémunérée puisque nombreux sont celles et ceux qui doivent travailler pour financer leurs études.

Ceci étant posé, il convient de consacrer un mois indérogeable - juin - à la période du rattrapage de l'année.

Cette période doit être précédée d'un délai incompressible de 5 semaines, de sorte que les corrections, les saisies de notes, les publications des résultats du second semestre et les convocations aux épreuves de rattrapage puissent être réalisées dans des délais raisonnables et convenables.

Le calendrier fait apparaître des périodes de révisions prévues avant chaque période d'examen. Il assure un équilibre entre les semestres 1 et 2.

Les périodes de congés scolaires sont respectées. Le décalage des congés de février entre l'Université et la Faculté est justifiée par un souhait d'équilibre à l'intérieur même du semestre. Si les membres de la CFVU en manifestaient la volonté, il serait néanmoins, possible de décaler la semaine de congé à la période du 4 au 11 mars.

La date de la rentrée universitaire est prévue le 4 septembre. La période ainsi aménagée entre le 4 septembre et le 2 octobre permet en effet, d'une part aux étudiantes et étudiants de 3ème année de licence de bénéficier d'une semaine de discernement (4-10 septembre) pour choisir leurs matières et d'autre part aux personnels enseignants et administratifs d'organiser les près de 450 groupes de TD à mettre en place pour le seul 1er semestre. Si la Faculté regrette de ne pouvoir démarrer l'année le 11 septembre, elle se doit de tenir compte, avant tout, de sa réalité humaine. A ce titre, dans la séance du Conseil du 3 avril qui a donné lieu au vote, le doyen, bien conscient des limites institutionnelles que pouvait faire apparaître ledit calendrier, a précisé que ce dernier visait à veiller avant tout à garantir le respect des conditions de travail tant des personnels que des usagers.

Madame Foulon indique que le calendrier est bien équilibré sur les deux semestres. Elle souligne que son organisation a été bien pensée notamment combiner les deux semaines d'examens afin que les étudiants puissent être en congés sans révision durant la période des fêtes de fin d'année. Néanmoins elle souligne que la vice-

présidente semble très attachée à la semaine de pré-rentrée, ce qui risque de poser difficulté lors du vote à la CFVU.

Tout en comprenant les ambitions de l'université en la matière, Madame le Doyen précise que la Faculté, a le privilège d'accueillir 5428 étudiants. Cette réalité, qui doit être prise en considération, n'est pas forcément la même d'une composante à l'autre. Elle déclare, en outre qu'elle-même, en qualité de Doyen, ne mettrait pas en œuvre un calendrier qui ne tiendrait pas compte de la réalité humaine de la composante.

Madame Bouveresse demande si une réflexion a eu lieu sur la semaine du 8 au 13 janvier.

Madame Pauthier demande si cette même semaine nous sera imposée en fermeture.

Madame le Doyen indique que cette semaine n'est pas banalisée pour des raisons énergétiques mais comme une mesure pédagogique dans le cadre du calendrier de l'Université.

Madame Pauthier émet l'idée du contrôle continu qui limiterait la session de rattrapage.

Madame le Doyen indique que c'est un débat qui devra se tenir au sujet des MECC pour la nouvelle offre de formation.

Le calendrier universitaire de la faculté a été approuvé avec 31 voix et 2 abstentions.

5. Renouvellement des diplômes universitaires et création de nouveaux diplômes universitaires

Madame le Doyen informe de la création d'un nouveau diplôme d'université « Pratique et Contentieux des relations de travail ».

Madame Mraouhi présente ce DU répondant à un double objectif : favoriser l'insertion professionnelle des étudiantes et étudiants dès la fin de la licence, et satisfaire la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, dans le cadre de sa politique d'attractivité. Ce DU s'inscrit dans un partenariat avec la DREETS Grand Est, l'institut de formation des inspecteurs de travail (INTEP) et l'IPAG.

Ce projet constitue une opportunité pour l'équipe pédagogique de droit social et permet de promouvoir le droit social à la faculté. Le public cible est constitué des étudiants inscrits en 3^{ème} année de licence, mais également des diplômés de Licence sans Master.

Les partenaires apporteront un soutien financier (DREETS), humain (aide à la préparation du concours d'inspecteur par des agents de la DREETS) et pédagogique (INTEP, IPAG).

Madame le Doyen indique que ce projet sera porté à un prochain vote électronique tout comme le DU EJP.

Concernant les autres diplômes d'université, les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité leur renouvellement.

6. Renouvellement des tarifs hors DU : tarif d'inscription d'accès à l'examen d'entrée de la préparation renforcée ERAGE

Maître Lutz-Sorg précise que dans le cadre de la loi de programmation de la Justice, les candidats devront être titulaires d'un master 2 pour se présenter à l'examen.

Madame le doyen propose le renouvellement des droits spécifiques pour 2023/2024 concernant la préparation à l'examen d'accès au CRFPA, à savoir :

- 200 euros pour les étudiants inscrits en parallèle au DUEJP
- 400 euros pour les étudiants inscrits à la préparation à l'examen d'accès au CRFPA

Ce tarif reste inchangé par rapport à l'année précédente.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

7. Suppression du régime Salarié

Le « régime salarié » a été établi, il y a de nombreuses années pour répondre à un besoin. Ce « régime salarié » du parcours droit général, de la mention de Licence droit, permet aux étudiants, inscrits, de bénéficier de certains aménagements pédagogiques compatibles avec leur activité professionnelle.

Néanmoins, aujourd'hui, l'affirmation du rôle du Service de la Formation Continue, les aménagements prévus dans le cadre des TD (dispense d'assiduité, ...) en raison de la très forte présence d'étudiants salariés, non-inscrits en « régime salariés », l'ouverture de la plateforme Parcoursup, qui ne s'adresse pas a priori au public inscrit dans le « régime salarié », la nouvelle réalité de la sélection en Master 1, conduisent à une réduction très sensible des effectifs qui comptent, pour 2022/2023, 3 étudiants inscrits en 1ère année de Licence, 10 en L2 et 14 en L3.

En outre, le coût de ce « régime salarié » est à ce jour évalué à 195 HeTD.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil de faculté de se prononcer en faveur de la suppression du « régime salarié » tout en étant précisé que les étudiants déjà inscrits dans ce régime pourraient bénéficier de mesures d'accompagnement pour mener à bien leur cursus.

Madame Emma Betry souligne la nécessité d'un véritable accompagnement. Le report de ces crédits permettrait de débloquer plus de moyens pour la faculté et ainsi de travailler sur un nouveau régime Salariés. De plus l'AED portera une attention particulière sur les régimes spéciaux d'études.

Monsieur Etienne Muller constate un changement des usages. Autrefois les étudiants profitaient de ce régime pour regrouper leurs cours les samedis matins. A présent, le dispositif semble moins attractif, et les étudiants qui ont un emploi salarié se tournent prioritairement vers le régime général, en demandant le cas échéant des changements de groupe de TD ou des dispenses d'assiduité.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

8. Maquettes et MECC 2023/2024

Monsieur de Fournoux la Chaze présente la licence Droits européens. En troisième année, il y aura deux nouveaux cours en anglais : introduction du droit international public et système juridique de l'Union européenne, grâce à un financement CPES.

Pour le PIX : Madame MRAOUHI indique qu'auparavant il y avait 42 heures de TD mais qu'elle rencontrait des problèmes de recrutement pour faire ces TD. Il a donc été décidé de créer des CM, augmentant le volume de cours tout en restant à coût constant.

La création du parcours en master 2 Human Rights in a changing world est présentée par Madame le Doyen.

Les modifications sont annexées au procès-verbal de la séance.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

9. Relations internationales

Il est précisé que les règlements des échanges internationaux (entrants et sortants) seront présentés à la séance du conseil de faculté du mois de juin.

Madame le doyen présente le renouvellement de la convention de partenariat Global Campus entre l'université de Strasbourg et celle de Venise, soutenue par l'Union européenne.

Dans le cadre du programme EIUC (Global Campus of human rights), des étudiants suivent le semestre 1 à Venise et le semestre 2 dans l'une des universités partenaires.

Pour 2022/2023, trois étudiants sont concernés. Le budget total s'élève à 7400 euros avec une part fixe de 2000 euros et d'une part variable de 1800 euros par étudiant.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

10. Financement des mélanges en l'honneur de Florence Benoit-Rohmer

En principe les mélanges sont portés par le centre de recherche mais dans ce cadre, il s'agit d'une situation particulière. En effet Madame Florence Benoit-Rohmer a été doyen et présidente de l'Université. A la demande et sur proposition de l'institut de recherche Carré de Malberg, une participation de la Faculté à hauteur de 2200 euros est sollicitée. Il s'agit d'une répartition tripartite.

Le conseil de l'IRCM a voté en faveur du soutien de l'institut à hauteur de 2.100 euros. Cela sera également soumis au conseil de la Fédération de Recherche "L'Europe en mutation". Lesdits Mélanges comporteront 40 contributions. Le financement prévoit l'acquisition de 50 exemplaires de l'ouvrage au prix de 160 euros (prix public auquel nous est appliqué une remise de 20 %). Ces exemplaires sont destinés aux contributeurs (40) et aux différentes bibliothèques concernées de la Faculté et de l'Université.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

11. Demande de subventions

- Association AEJAC DJCE

Madame le doyen met en parallèle la demande des étudiants de master en droit du patrimoine, dont l'objet est le même.

Madame le doyen propose en conséquence que soit accordée une subvention identique ;

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

- Association des étudiants en master Droit Public

L'association sollicite la mise à disposition d'une partie des fonds du Master afin de permettre la souscription d'un abonnement wix "VIP" pour un montant de 417,60 euros pour un an. Dans la mesure où ce site web a pour objet de promouvoir le parcours contrats publics – commande publique et, au-delà, l'ensemble de la mention droit public dont ce parcours fait partie, son financement constitue une dépense utile au parcours, que les recettes de l'alternance permettent de couvrir.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

- Association des étudiants en master Droit bancaire

Il s'agit ici d'une plaquette publicitaire dans laquelle la promotion propose aux partenaires de soutenir les activités diverses dont notamment un déplacement au Canada.

Les membres du conseil de faculté ne souhaitent pas donner suite.

- Association Médiadroit

Dans le cadre de l'événement phare à savoir la onzième édition du Concours de Conseil Juridique, l'association sollicite le conseil de faculté pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 600 euros afin de participer au financement de l'organisation du concours.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

12. Convention de partenariat

Diplôme inter-universitaire Droit et Grands enjeux du monde contemporain : le Professeur Julien Jeanneney présente le projet.

La convention a pour objet la création d'un diplôme interuniversitaire (DIU) « Droit et grands enjeux du monde contemporain » en partenariat avec les universités Paris-Panthéon-Assas, Lyon 3 Jean Moulin, Toulouse 1 Capitole, Nantes et Strasbourg.

L'objectif est de proposer, au plan national et ultramarin, un cursus de formation des professeurs de lycée en charge de l'enseignement de la matière DGEMC en Terminale.

Ce projet est la concrétisation d'une demande du ministère de l'Éducation nationale. Il a été convenu une collaboration avec les rectorats des zones concernées qui procéderont à la sélection des candidats. Ces derniers seront répartis entre les cinq universités ci-dessus mentionnées. En effet, il était nécessaire de procéder à un

maillage territorial, ce qui a conduit à établir un partenariat entre l'UPA et les autres universités. Ce diplôme à vocation nationale est le premier dans ce domaine.

Capacité d'accueil : 200 apprenants, à raison d'un maximum de 40 par université.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

Convention entre la faculté et les assurances du Crédit mutuel :

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

Convention de partenariat avec l'association française des juristes d'entreprise et le M2 Gestion et droit des énergies et développement durable :

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

13. Divers

Madame le Doyen informe les membres d'un partenariat avec la Cour d'appel permettant de promouvoir notamment des lieux d'accueil pour des stages.

Par ailleurs, elle annonce qu'un vote électronique sera organisé pour le renouvellement du DU Etudes judiciaires et policières et pour la création du DU Droit et contentieux du travail. Un autre vote électronique concernera le renouvellement d'accords de partenariat dans le cadre du double diplôme Comillas et celui de Zurich.

Enfin Madame le Doyen salue la nomination de Monsieur Patrick Wacksmann, Professeur émérite de l'Université, au Conseil National de la Magistrature. Cette nomination honore la Faculté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le Doyen,
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

